

Un nouveau foyer à Morges pour des femmes victimes de violence

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS),
Rebecca Ruiz

Département des infrastructures et des ressources
humaines (DIRH), Nuria Gorrite

24.02.2022

Ouverture d'un nouveau foyer de femmes

- **Mai 2022: ouverture d'un 2^e foyer dans le Canton de Vaud**
- **Le Centre Malley Prairie à Lausanne n'a plus suffisamment de capacités d'accueil**
- **Garantit une prise en charge immédiate: nécessaire pour pouvoir sauver des vies!**

La violence domestique, un phénomène ancré dans notre société

- **4** interventions de police par jour en moyenne dans le canton
- **Une personne meurt toutes les deux semaines** des conséquences de la violence domestique en Suisse
 - 25 victimes d'homicide par an
 - 1 tentative d'homicide par semaine
- Un tiers des homicides sont perpétrés dans la sphère domestique
- **Les femmes sont près de quatre fois plus souvent victimes** d'homicide ou de tentative d'homicide que les hommes (OFS, 2018)
- Dans 60% des cas, les enfants sont aussi victimes

Une politique publique pour lutter contre la violence domestique

2011: plan stratégique de lutte contre la violence domestique

Mesures de protection pour les victimes
Mesures d'intervention auprès des auteur-e-s

2015: Qui frappe part!

Renforcement du recours à l'expulsion
Encouragement de l'auteur-e à une prise en charge
Harmonisation du traitement des affaires par un-e procureur-e de référence
Soutien aux victimes, à domicile

2018: Loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique - LOVD

Obligation pour l'auteur-e expulsé-e de se rendre à au moins un entretien socio-éducatif
Gestion coordonnée des menaces à haut risque

Un dispositif qui permet d'améliorer la prise en charge des auteur·e·s et des victimes

- Un plus grand nombre d'auteur·e·s de violence éloigné·e·s de la victime et pris·e·s en charge depuis l'entrée en vigueur de la LOVD
- Un dispositif de prise en charge utilisé par les victimes qui restent à domicile suite à une expulsion
- Malgré ce dispositif, il y a toujours besoin de places d'hébergement

Le foyer de femmes à Lausanne (CMP)

- **S'adresse aux femmes majeures victimes de violence et leurs enfants**
- **Victimes: tout âge, toutes les origines**
- **24 places au foyer**
- **3 places dans un appartement de transition**
- **Prestations:**
 - Hébergement et accompagnement
 - Suivi ambulatoire
- **Victimes: tout âge, toutes les origines**

Le foyer de femmes à Lausanne: quelques chiffres

- **En moyenne, 150 femmes hébergées par année
152 en 2021**
- **En moyenne, 141 enfants hébergés,
dont 118 en 2021**
- **Durée moyenne de séjour: environ 55 jours**
- **En moyenne: 1100 femmes en ambulatoire
dont 1'257 en 2020**
- **En moyenne: 30 hommes en ambulatoire
dont 28 en 2020**

Le futur foyer à Morges «Le Tulipier»

- **Rénovation de juin 2021 à avril 2022**
- **Capacité d'accueil: 10 personnes (dont 1 place est réservée aux urgences)**
- **S'adresse aux femmes majeures victimes de violence sans enfants**
- **Prestations:**
 - Hébergement et accompagnement
 - Ambulatoire (aussi pour hommes)

Pourquoi Morges?

- **Morges comme opportunité:**
 - bâtiment étatique
 - proximité de la police et du Ministère public
 - endroit facile d'accès et sécurisé
 - proche du CMP à Lausanne qui fait l'accueil de toutes les victimes
- **Ce dispositif d'hébergement à Lausanne et à Morges est complété par l'offre ambulatoire partout dans le canton**

Dispositif pour auteurs et victimes de violence

- **DSAS responsable de l'offre et du financement du dispositif destiné aux auteurs et aux victimes de violence:**
 - Budget annuel de CHF 15.7 mios (dont CHF 1.3 mio pour le foyer à Morges et CHF 4 mios pour le foyer à Lausanne)

Soutien pour les victimes de violence

1) Soutien pour les victimes de violence

- Constats médico-légaux pour tout type de violence: l'Unité de médecine des violences
- Constats médico-légaux en cas d'agressions sexuelles: dans les hôpitaux
- Victimes d'infractions: le Centre LAVI
- Répondance en ligne: l'association «Violence que faire»
- Situation de séparation conflictuelle, etc.: la fondation As'trame
- Victimes de traite des êtres humains: l'association Astrée

Prévention et accompagnement des auteurs

2) Prévention:

- Programme cantonal d'aide et de conseils pour les couples
- Association Violence que faire

3) Accompagnement des auteurs de violence:

- Centre de Prévention de l'Ale (CPAle)



Foyer de femmes victimes de violence à Morges

Conférence de presse du 24 février 2022

Jacques Baud, Responsable du foyer

L'équipe du Foyer de Morges

- 1 responsable du foyer
- 5 intervenantes sociales et intervenants sociaux
- Equipe de veille
- 1 intendante sociale

toutes et tous à temps partiel

Lignes directrices du projet

- Garder l'« ADN » de la Fondation MalleyPrairie
 - Approche intégrée des violences au sein des couples
 - Importer le « savoir-faire lausannois »: chaque nouvelle collaboratrice / nouveau collaborateur de Morges suivra une formation interne en grande partie sur Lausanne
- Développer des prestations nouvelles qui pourront s'implanter à Lausanne
 - Programme de prévention sur le district de Morges
 - Prospection et développement des prestations ambulatoires
 - Réseautage

Hébergement et accompagnement

- S'adresse aux femmes majeures sans enfants
- Hébergement d'urgence et mise en sécurité des résidentes
- Accompagnement des résidentes:
 - ... dans leur vie quotidienne: vie communautaire (par exemple: repas partagés, soirées foyer)
 - ... à l'aide de rencontres hebdomadaires avec l'intervenante sociale (soutien psycho-social, aide administrative et juridique)
 - ... par des ateliers pratiques (assurances, logement, insertion socio-professionnelle)
 - ... par des ateliers de soutien personnel (élaboration projet de vie, formation / travail)
 - ... par orientation vers le réseau post-hébergement

Prestation ambulatoire

- S'adresse aux femmes et hommes du district de Morges
- Les entretiens ambulatoires sont proposés par les intervenantes sociales:
 - Soutien psychosocial, conseil et orientation
 - Soutien administratif
 - Porte d'entrée pour admission dans le foyer
 - Suivi post-hébergement

Exemple de Mme S., victime de violence

- Mme S. a deux enfants adolescents placés en foyer.
- Elle est insultée et subit de la violence physique de la part de son mari.

Mme S. contacte par téléphone le Centre MalleyPrairie (CMP) à Lausanne.

Elle souhaite des renseignements.

Elle prend un rendez-vous ambulatoire.

Une intervenante sociale urgentiste la renseigne et la soutient au téléphone.

L'entretien ambulatoire est assuré par une intervenante sociale (soutien, renseignements).

Exemple de Mme S. (2)

- 2 mois plus tard: épisodes de violence, Mme S. appelle la police.
- Le mari disparaît avant que la police arrive.
- La sécurité de Mme S. n'est plus garantie.

Mme S. est traumatisée.

La police accompagne Mme au CMP.

Mme S. est mise en sécurité: elle est accueillie au foyer d'urgence.

Une intervenante urgentiste évalue la situation et l'admissibilité.

Exemple de Mme S. (3)

Séjour dans le foyer pendant environ deux mois:

Mme S. est soutenue dans ses démarches administratives et juridiques.

Un travail est entrepris sur la compréhension de la violence et la recherche d'alternatives à celle-ci.

Un projet professionnel est dessiné.

Entretiens hebdomadaires avec l'intervenante sociale et l'intervenante mère enfant.

Exemple de Mme S. (4)

En parallèle Monsieur tente de travailler sur sa violence.	Consultations ambulatoires au CPAle après une première séance obligatoire.
Le couple se sépare.	Démarches juridiques auprès d'autres acteurs du réseau (Centre LAVI, avocats).
Mme S. est soutenue dans la recherche de logement et peut quitter le foyer.	Soutien des intervenantes sociales spécialistes en recherche logement.
Mme S. entame un suivi ambulatoire post-hébergement.	Une intervenante sociale du CMP l'accompagne lors d'entretiens ambulatoires réguliers (prévention violence, travail à visée thérapeutique).

Les tâches qui restent au CMP à Lausanne

Les équipes du CMP restent en première ligne responsables pour :

Accueil sur place

- la prise de contact avec les victimes et le réseau professionnel
- l'organisation des rendez-vous ambulatoires
- l'ouverture et la fermeture des dossiers
- l'admission des résidentes
- le transfert au Foyer de Morges est organisé en concertation entre les équipes de Lausanne et Morges

Equipe intervenants mères enfants

- Sollicitée pour les femmes admises provisoirement ou ayant des enfants qui ne les accompagnent pas pendant l'hébergement

Services généraux

- Le suivi des garanties d'hébergement, etc.